



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NOGARO

## PROCES-VERBAL

**Jeudi 19 octobre 2017, à 18h30**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	6	8

Date de la convocation

**09/10/2017**

Date d'affichage

**26/10/2017**

L'an deux mille dix-sept et le 19 octobre à dix huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian PEYRET, présidente du CCAS ;

Présents : Mme COURALET, M. FORT, M. JAMBES, Mme MARQUE, Mme MARTINOT, Mme SANTOS

Absents : Mme DENIER Annie, Mme DUBLANC Huguette, M. GARET Gilles, Mme Maryse HUGUES, Mme LARRIEU Edith. M. PEYRET Christian donne procuration à Mme MARQUE. Mme SAINT-PE Anne-Marie donne procuration à Mme MARTINOT

Secrétaire : Marie-France SANTOS

Madame la Vice-présidente remercie la présence des partenaires sociaux à ce conseil d'administration : Pascal LAURENT, chef de la Maison des solidarités ; Jean-Pierre BRUNO, bénévole aux Restos du Coeur, ainsi que la présence de Bernard CHAUBELL, policier municipal, qui gère les colis de Noël.

### ABORDANT L'ORDRE DU JOUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### I – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ D'ADMINISTRATION EN DATE DU 05 AVRIL 2017

Pas de questions. Pas de modifications sollicitées.

#### II – FINANCES

##### 1. Aide aux réfugiés Syriens

Dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile et de réfugiés, l'État, la Région Occitanie et le Département du Gers attribuent aux communes des aides sous forme de subventions, destinées à contribuer aux dépenses permettant d'offrir des

conditions d'accueil décentes à ces populations (déplacements, logement, aide à l'apprentissage du français, à la formation, à la scolarisation, etc....).

Ainsi, la commune de Nogaro devrait percevoir une somme de 11 000€, suite à l'arrivée le 25/09/2017 de la famille ABOU HOURAN (un couple et trois enfants).

Aussi, Monsieur le maire a proposé de reverser une partie de ces aides directement à la famille pour contribuer aux premières dépenses telles que repas cantine, électricité, gaz, eau, assurances, etc.

Concrètement, la commune verserait une participation d'un montant de 5 000,00 euros au budget du CCAS qui, après justifications, et au fur et à mesure des besoins, verserait à son tour une aide financière à la famille.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement d'une participation d'un montant de 5 000 € au budget du CCAS ;
- **ACCEPTE** de reverser une partie des aides directement à la famille syrienne ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette démarche

Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

## **2. Acceptation de dons anonymes au CCAS**

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que la commune a reçu à titre anonyme deux dons d'un montant total de 900€. Elle propose d'accepter cette somme et de l'affecter au budget du CCAS ; les crédits seront inscrits au compte 7713 – libéralités reçues

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le don d'un montant de 900 € ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 7713 – libéralités reçues

Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

## **3. Participation au repas de Noël pour personnes isolées**

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que des bénévoles se proposent pour organiser à nouveau un repas de Noël pour les personnes seules et domiciliées à Nogaro.

Dans ce cadre, les commerçants Nogaroliens sollicités offrent des produits et denrées pour confectionner ce repas. Or, les dons sont parfois insuffisants et Madame la Vice-présidente propose donc, le cas échéant, une participation financière du CCAS plafonnée à un montant de 500€ qui se traduira par des achats chez les commerçants directement facturés au budget CCAS.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement d'une participation financière au CCAS plafonnée à un montant de 500 euros.

Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

### III – DIVERS

#### 1. Création d'une « Commission d'aide locale personnalisée » :

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que suite à différentes réunions de concertation avec la Maison des Solidarités (MDS) de Nogaro et les associations locales (caritatives,...), il est proposé la création d'une « Commission d'aide Locale Personnalisée » qui réunirait :

- 5 membres du Conseil d'administration du CCAS :
  - Maryse MARTINOT, Vice-présidente du CCAS
  - Magali MARQUE, déléguée du conseil municipal
  - Annie DENIER, déléguée d'association - Secours Catholique (ou son représentant)
  - René JAMBES, délégué d'association - Centre social et culturel CLAN (ou son représentant)
  - Maryse HUGUES, délégué d'association - Secours Populaire (ou son représentant)
- Les Restos du Coeur, Jean-Pierre BRUNO (ou son représentant)
- La Croix Rouge, Marie-José LIER (ou son représentant)
- La MDS de Nogaro : chef de la MDS et/ou un travailleur social
- Un agent administratif communal (DGS ou autre)
- D'autres experts pourront également être sollicités à titre ponctuel (assistante sociale de la MSA,..)

L'objectif de cette commission est d'unifier toutes les énergies locales pour suivre certaines situations problématiques (ex : suivi d'une famille de réfugiés nouvellement installée,...).

A titre indicatif, voici, ci-joint un modèle des modalités de fonctionnement de cette commission. Cette commission se réunirait uniquement lorsque le besoin se ferait ressentir et le lieu de cette réunion serait dans les locaux de la MDS.

Ainsi, Madame la Vice-présidente demande à l'assemblée de bien vouloir donner un accord de principe pour la création d'une « Commission d'aide locale Personnalisée ».

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,  
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** à la création d'une « Commission d'aide locale personnalisée ».

Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

#### 2. Point des associations caritatives et des assistantes sociales :

Pour les Restos du Coeur, 25 familles ont été accueillies dans le cadre de la campagne d'été ; pour la campagne de l'hiver dernier, 86 familles ont été accueillies. Une trentaine familles est de Nogaro. Pour Noël, 40 enfants de 0 à 10 ans, c'est

énorme. A noter que les dossiers des bénéficiaires vont désormais être gérés informatiquement.

Maryse MARTINOT indique que ce lundi, le CCAS a suivi l'accompagnement de 3 personnes en situation difficile, dont 2 domiciliations. Les demandes de domiciliation ont fortement augmenté ces derniers mois.

Pascal LAURENT informe que selon les statistiques établies par les travailleurs sociaux, le nombre de personnes reçues à la Maison des Solidarités (MDS) et le nombre d'appels reçus ont fortement augmenté.

Par exemple, en juin (alors qu'il s'agit habituellement d'un mois « calme »), la MDS a reçu 481 personnes et 1263 appels téléphoniques (dont des orientations vers les partenaires occupant les locaux de la MDS).

Il précise que :

- 108 enfants sont suivis en ASE (Aide Sociale à l'Enfance),
- 56 familles font l'objet d'une mesure d'aide éducative
- et 251 bénéficiaires APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il enverra au CCAS le détail de l'ensemble des statistiques.

Il ajoute qu'un travail est en cours pour éventuellement modifier les horaires d'ouverture afin de s'adapter aux besoins des usagers (en fonction des périodes creuses et des périodes pleines), mais également pour mettre en place une organisation plus fluide à l'accueil, avec notamment un agent qui s'occuperait du primo-accueil et un autre agent qui serait concentré sur l'accueil physique et téléphonique uniquement.

### **3. Colis de Noël :**

Pour rappel, voici les conditions d'octroi :

- soit être seul et avoir 70 ans,
- soit être en couple et avoir + 90 ans

Bernard CHAUBELL informe que la distribution des colis se fera juste avant Noël, avec un agent des services techniques. Le colis est composé d'un ballotin de chocolats, d'une corbeille en osier avec une bouteille de vin et un bloc de foie gras.

- 146 colis à distribuer cette année
  - Montant du colis : 20,80 €
- ⇒ Total de : 3.036,80 €

La séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance  
Marie-France SANTOS

Pour extrait certifié conforme  
NOGARO, le 19 octobre 2017  
Le président  
Christian PEYRET